

ASSEMBLEE DES DELEGUES DE LA FAVr JEUDI 20 avril 2023

à 19h00 à la maison du sel, Martigny

1. Salutations du président

Excusés : Corinne Gabioud, Eric Kirchmeier, Christian Loretan, Céline Gilli, Blaise Maître, Laure Crettaz, Jean-Jacques Zufferey, Nicolas Senn, Sauro Bordoni.

2. Ordre du jour

Demande de modification pour Yves Keller, membre de la section de Sierre et non de Sion.

3. Nomination des scrutateurs

Michel Rohrer (St-Maurice)
Claude Pfefferlé (Sion)

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée 2022 à Martigny

PV approuvé par l'assemblée

5. Rapport du président

La fédération n'a de sens qu'à travers ses sections et à travers ce qu'elle peut apporter aux sections.

- La cérémonie de la remise des attestations des cours débutants : il est important que les présidents puissent les « accrocher ». Les lèves-cadres sont les cadeaux à donner aux nouveaux membres. François Schoch a passé une commande pour avoir un stock.
- Les visioconférences sont également à mettre en lumière + Facebook.
- En 2022 : formation continue en apiculture a débuté et débouchera, pour certains participants, sur un diplôme ou certificat (en lien avec le service de l'agriculture).
- L'agenda sur le site favr.ch nous donne des informations sur les sections, l'inspectorat, communication avec les membres par la newsletter...
- Le rucher-école repris par les « 3 mousquetaires » (avec aide de la favr)
- Le centre de compétences d'Entremont (avec aide financière de la favr)
- Conseil auprès du canton (ex : projet de l'hôpital pour la pose de ruche : demande de conseil à la favr)
- Station de fécondation régionale (Mex et Chèque : stations privées). La demande a été faite au canton.
- Task force frelon asiatique

- Statut d'apiculteur (banc rucher...). La demande à un professionnel du droit pour avoir un avis sur le statut de l'apiculteur a été faite. Un avis de droit nous sera transmis en octobre 2023 normalement.

6. Comptes 2022

-On passe de 223'000.- à 242'000.-, donc + 20'000.-

-Les cotisations sont stables d'une année à l'autre.

-Il y a une perte de 15'000 sur l'exercice 2022.

-Cette perte est due à l'effet de rattrapage pour les conseillers apicoles car ils n'ont pas été payés en 2020-2021-2022.

-Charges : Frais d'administration (6000.- de matériel, micro, beamer, écran x2 pour les visio-conférences)

-Formation continue : légère perte qui va persister

-Formation de base : stable au niveau des chiffres

-Risque fiscal et charge sociale :

Si on verse moins de 2300.- / année à une personne, tant qu'il y a un document écrit qui l'atteste, on ne paie pas de charges sociales.

Si on ne transmet pas les attestations aux impôts, on commet une erreur fiscale qui peut entraîner des sanctions pénales.

7. Rapport des vérificateurs

Michel Rausis

Yves Martignoni

8. Approbation des comptes

Comptes approuvés par l'assemblée

9. Désignation des vérificateurs pour l'exercice 2023

Proposition : Conthey – Yves Martignoni (2^{ème} année)

Sion – Claude Pfefferlé (1^{ère} année)

10. Budget

c.f tableau ci-dessous

	Budget 2023 CHF	Comptes 2022 CHF	Comptes 2022 CHF	Comptes 2021 CHF
Cotisations Favr	10 000.00	10 128.00	10 140.00	1 320.00
Pertes sur les cotisations de la SAR	0.00	-1 524.00	0.00	-2 732.00
Subventions	38 500.00	38 473.50	36 847.50	32 170.00
Produits divers	0.00	106.00	198.00	769.80
Total des produits	48 500.00	47 183.50	47 185.50	31 527.80
Charges de vulgarisation	7 000.00	7 000.00	7 000.00	7 000.00
Défraiements des moniteurs-éleveurs	8 000.00	9 015.00	8 457.50	0.00
Défraiements des conseillers apicoles	10 000.00	24 117.50	0.00	0.00
Commission d'élevage	500.00	696.00	0.00	0.00
Contrôle du miel	2 500.00	2 343.95	407.70	1 073.80
Rucher-école	1 000.00	1 032.95	899.00	1 207.90
Analyses ADN	1 000.00	1 000.00	791.00	1 232.00
Autres frais d'exploitation	4 000.00	0.00	3 633.83	600.00
Frais d'administrations	9 000.00	9 071.15	2 875.45	2 182.84
Cotisations	500.00	500.00	500.00	500.00
Frais de publicité et de civilité	2 000.00	0.00	1 798.45	3 534.60
Frais des assemblées et comités	3 500.00	3 682.70	716.00	1 564.00
Engagements politiques	2 000.00	0.00	260.10	0.00
Conférences	2 000.00	1 173.40	0.00	875.65
Amortissements	0.00	0.00	0.00	1 456.70
Total des charges	53 000.00	59 632.65	27 339.03	21 227.49
Résultat de l'activité associative	-4 500.00	-12 449.15	19 846.47	10 300.31
Recettes des cours de formation	1 250.00	1 250.00	0.00	0.00
Charges des cours de formation	-10 000.00	-3 125.95	0.00	0.00
Résultat de l'activité de formation continue	-8 750.00	-1 875.95	0.00	0.00
Recettes des cours de formation	32 500.00	34 202.00	32 703.00	32 900.00
Défraiements des conseillers apicoles	-18 500.00	-18 500.00	-18 000.00	-18 500.00
Autres charges pour la formation	-7 500.00	-7 652.60	-3 981.15	-4 344.10
Frais bancaires propres à la formation	-1 200.00	-1 121.07	-1 120.27	-1 073.80
Cérémonie de promotions	-4 500.00	-4 420.35	-3 318.65	0.00
Attribution à la vulgarisation de la formation	-800.00	-2 507.98	-6 282.93	-8 982.10
Résultat de l'activité formation de base	0.00	0.00	0.00	0.00
Participation au Centre de compétences Entremont	-50 000.00	0.00	0.00	0.00
Frais bancaires	-250.00	-243.75	-261.70	-30.90
Impôts	-1 500.00	-1 712.05	137.95	-221.15
	-51 750.00	-1 955.80	-123.75	-252.05
Perte (-) / Bénéfice de l'exercice	-65 000.00	-16 280.90	19 722.72	10 048.26

La perte est estimée à 65'000.- dont 50'000.- pour le centre de compétences apicoles, (ce montant avait été validé par l'assemblée des délégués 2022).

Le budget est validé par l'assemblée.

11. Nomination statutaire du comité

Se représentent : Corinne Gabioud (Martigny); Anne-Claire Frank (Sion) ; Clément Formaz (Entremont); Stéphane Witschard (Sion)

Se présentent : Céline Jurik (St Maurice) ; Jacques Karlen (Hérens) ; Yves Keller (Sierre)

Céline Jurik: apicultrice depuis environ 10 ans, monitrice-éleveuse, habite Vouvry, membre de la section de St-Maurice. Elle a fait de nombreuses formations à l'étranger, travaille avec Stéphane Richard.

Jacques Karlen : Apiculteur depuis 20 ans. Inspecteur des ruchers (Sion-Hérens-Conthey). Il fait partie des « 3 mousquetaires » du rucher école.

Yves Keller : Apiculteur depuis 8 ans, (finances, gestion des membres)

Stéphane Witschard : Candidat à la présidence de la FAVR, membre de la section de Sion depuis 7-8 ans. Membre du comité de la SAR (2 ans). Membre du comité FAVR.

Lignes directrices du nouveau président :

- Renforcement entre les ME, les CA, les CM et le comité.
- La FAVR doit être une référence en matière d'apiculture.
- Changement/ modifications des statuts de la FAVR.
- Relation avec la SAR.
- Conduire le comité dans une ambiance sereine et participative.
- Entretenir avec les sections et les différents groupements de bonnes relations de travail.
- Amener le projet du nouveau rucher école de Châteauneuf à terme.
- Mettre à jour, modifier et faire approuver des statuts adaptés au travail de la FAVR.
- Communiquer et faire approuver à la SAR les propositions d'amélioration et de réflexion entreprise par les membres FAVR.

François Schoch, président sortant, passe le témoin (clé USB) au nouveau président Stéphane Witschard.

12. Expérience de la formation continue mise sur pied avec le canton

La formation a débuté en octobre 2022 et prendra fin en avril 2023.

But : seconder les CA et trouver des contrôleurs du miel (1 par section).

7 journées de formation en tout.

Cette formation donne droit soit à une attestation, à un certificat cantonal, ou à un diplôme de CA et CM.

Les diplômes sont en cours de réalisation.

Par rapport à la comptabilité : coûts non-facturés à ceux qui font le cursus total (plus de personnes que prévu).

13. Frelon asiatique : mesures prises avec le canton

Au niveau du Valais, les personnes impliquées dans ce projet sont : Georg Brégy (adjoint au service de l'agriculture), Blaise Maitre, Rémy Chambovey, Edouard Rithner, Charlie Bressoud (section de Monthey), Daniel Cherix et Stéphane Witschard

Pour 2023, il y aura un piégeage sur le Bas-Valais pour détection et non pour destruction. On a la personne qui pourrait détruire les nids (Edouard Rithner).

Qui paie ? la FAVR prendra en charge la destruction des premiers nids.

Il y aura un formulaire en ligne pour les membres de la FAVR et autres selon demande de Daniel Cherix (photographe, localiser...). Une newsletter sera envoyée dès que le formulaire sera en ligne.

14. Service vétérinaire : Inspecteur cantonal : Rémy Chambovey

Rémy a pu se rendre dans toutes les sections pour les AG sauf celle de Sierre.

Il y a 1475 apiculteurs en Valais recensés au 1^{er} janvier 2023 (1874 ruchers).

Le séquestre est levé depuis aujourd'hui à Nendaz. Il remercie les inspecteurs qui ont œuvrés lors de cet épisode de loque.

La liste des inspecteurs 2023 est à envoyer à la FAVR et elle sera mise sur le site. Des inspecteurs sont recherchés pour Entremont, Monthey... pour suivre les inspecteurs actuels et prendre le relai par la suite.

-245 changements Bas-Valais (en 2022)

-96 changements Haut-Valais (en 2022)

Rémy redit l'importance du devoir d'annonces des ruchers...

Il présente un exercice d'auto-contrôle de production primaire pour les apiculteurs (le lien internet est sur le site de la Confédération).

La varroase doit être annoncée impérativement aux inspecteurs. Il faut le faire, car si on ne déclare plus la varroase, la Confédération ne va plus aider financièrement. Donc, s'il y a au rucher plus de 4 abeilles aux ailes déformées, il faut l'annoncer à l'inspecteur.

15. Conseiller Apicoles : Christian Vienne

En 2022 :

Il y a eu 60 inscriptions en première et 54 en deuxième année.

53 diplômes ont été transmis lors de la cérémonie en 2022.

Les gens sont satisfaits.

En 2023 :

Il y a eu 60 inscriptions en première année et 55 inscriptions en deuxième année.

Christian doit se mettre en relation avec Julien Balet, car il y a un souci avec le formulaire d'inscription. Les CA se retrouvent avec des personnes qui n'ont pas de ruche et c'est problématique.

La remise des diplômes se fera en novembre 2023.

16. Moniteurs-éleveurs : Julien Balet

L'élevage et la conservation de la race Carnica est mis à mal. Le mieux est de travailler avec la même race (pour avoir des abeilles de qualité).

Pour les prochaines années, il faut mieux communiquer et mettre en avant le travail des ME. Le travail des ME doit être mieux reconnu.

Les informations sur les stations de fécondation sont sur le site favr.ch.

Les moniteurs-éleveurs sont là pour nous ! il ne faut pas hésiter à les contacter.

17. Contrôleur du miel : Clément Formaz

Il y a peu d'apiculteurs labellisés par rapport au nombre de membres des sections (10 à 1%).

Les labels :

En 2022, le nombre de label (kg annoncé) a augmenté.

Le label Valais/Wallis sera mixé avec le label d'or. C'est une demande de la SAR. Mélanie Baudet et Mme Stakulyte vont en discuter et voir ce qui est possible de faire.

Étiquetage :

S'il y a vente de miel par un commerce ou internet = c'est un intermédiaire, donc il est interdit de noter les appellations particulières (type « miel de montagne » ou « miel d'alpage »).

18. Dénrée alimentaire : Jean Reynard

Il vient à cette assemblée sur la demande du service vétérinaire. Il est contrôleur des denrées alimentaires.

-Législation sur les denrées alimentaires :

Protéger la santé du consommateur, assurer une protection hygiénique, protéger les consommateurs contre les tromperies, étiquetage.

-Devoir d'annonce :

« Quiconque exerce une activité qui relève de la manipulation de denrées alimentaires est tenu d'annoncer cette activité ».

-Comment s'annoncer :

Par un formulaire sur le site internet (nouvelle annonce, fermeture, mutation...).

Il y a 27 apiculteurs qui s'annoncent sur 1500...

-Étiquetage :

Formulaire à remplir sur le site internet

- Adresse de contact
- Poids net
- Date de durée minimale (mois/année)
- Lot (L)
- Pays de production
- Origine florale ou végétale
- Dénomination géographique
- Déclaration nutritionnelle : pas nécessaire

Les allégations nutritionnelles, propriétés préventives, thérapeutiques ou curatives sont interdites.

Ordonnance sur le miel de montagne – alpage :

Attention ! il faut certaines conditions (exception si le produit est vendu sur place).

Pour le miel bio (il faut avoir un certificat).

19. Service de l'agriculture : Gérald Dayer chef de service de l'agriculture

Gérald Dayer relève l'importance de la formation, de la vulgarisation et de la recherche.

D'où la mise en place d'un groupe de travail pour le projet du nouveau rucher-école. (Maryvonne Bovier, Rémy Chambovey, Elia Gabrieli, Stéphane Witschard + agroscope Jean-Daniel Charrière).

Ce qui a déjà été mis en discussion : mission, activité, organisation, espace dévolu à ce projet, thèmes principaux de recherche (varroa, changement climatique, changement des pratiques agricoles). Le but est de créer un centre de recherche de l'arc alpin. Une collaboration va se faire entre la France et l'Italie.

Stéphane va nous tenir informé de l'évolution du projet et des nouvelles seront également transmises par le service de l'agriculture.

20. Quel avenir voulons-nous avec la SAR ?

Le questionnement concernant la SAR a été évoqué dans chaque assemblée générale 2023.

Les moniteurs-éleveurs peuvent être pénalisés par la sortie de la FAVR de la SAR.

La question est : qu'est-ce qu'on veut faire ?

20.1 Votation sur la proposition des sections : *voulons-nous réformer la SAR en posant des objectifs et de nouveaux statuts à mettre en œuvre ? Et en cas d'échec, sortir de la SAR ?*

20.2 Si refus de 20.1, votation sur la question : *voulons-nous continuer à faire partie de la SAR ?*

Dans chaque section, un vote a été fait lors des AG. Maintenant, on vote pour la FAVR.

Le mot « réforme » est un peu fort, on peut parler de changements ou de modifications.

La 2^{ème} question « en cas d'échec, sortir de la SAR ? » doit être supprimée.

François Juillard : Il faut relever ce que l'on veut réformer et lorsqu'on a listé les points à traiter il faut en parler avec la SAR.

Le vote sera donc effectué uniquement sur la 1^{ème} question.

Après vote des délégués, une réflexion va être menée au sein de la FAVR pour apporter et proposer des changements à la SAR.

21. Divers

-Remerciements à François Schoch, président sortant et Nicolas Berthod membre du comité.

-Base de données :

- Faire en sorte que chaque président ne reçoive que leur admission ou informations et non toutes les notifications des autres sections.

-Emplacement des ruchers :

Il y a des problèmes avec des mises à l'enquête pour placer des bancs pour les ruches.

Un juriste va rechercher les informations concernant ce point pour être au clair. La réponse devrait arriver en fin d'année si tout va bien.

Chalais, le 29 avril 2023

Le Président :

Stéphane Witschard

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Witschard Stéphane".

La secrétaire :

Anne-Claire Frank

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Anne-Claire Frank".